



AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051

- ⊙ **Enrichit le sol : apporte les éléments nutritifs indispensables à la croissance et à la bonne santé des végétaux.**
- ⊙ **Stimule la flore microbienne.**
- ⊙ **Favorise la décomposition des matières organiques.**
- ⊙ **Préparation 100% naturelle : feuilles et tiges d'orties broyées uniquement.**
- ⊙ **Facilité d'emploi : présenté sous forme de poudre pour une meilleure dilution lors de la préparation du purin.**
- ⊙ **Utilisable sur toutes les plantes de jardin, ainsi qu'en agriculture biologique.**
- ⊙ **Riche en azote et oligo-éléments qui aident la plante à faire face aux agressions extérieures.**

MODE D'EMPLOI

En amendement : A la plantation, épandre la quantité nécessaire de poudre d'orties directement dans le trou de plantation. En entretien, en fonction de la surface à traiter, préparer la quantité nécessaire de produit suivant le type de cultures. Épandre la poudre directement sur le sol autour des plantes, puis l'enfouir dans les 10 premiers centimètres du sol par un griffage. Une poignée correspond à environ 30 g de poudre.

DOSES	A la plantation		En entretien	
Potager	3 à 5 g	50 à 100 g/m ²	30 à 50 g	50 à 100 g/m ²
Arbres et arbustes d'ornement	30 à 50 g	50 à 100 g/m ²	10 à 15 g	30 à 50 g/m ²
Rosiers	10 à 15 g	30 à 50 g/m ²		

En pulvérisation / arrosage ;

Mélanger 100 g de poudre dans 10 litres d'eau. Brasser une fois par jour votre macération pour favoriser la fermentation et l'apparition de petites bulles. Après 5 à 10 jours, en fonction de la température, celles-ci disparaissent. Commencer la filtration à l'aide d'une passoire pour séparer les matières végétales du liquide obtenu. Votre purin d'orties est prêt et vous pouvez l'utiliser dans votre jardin, après dilution, aux doses indiquées ci-dessous.

Pulvérisation foliaire : Diluer 50 ml du purin d'orties récemment préparé, dans 1 litre d'eau pour 10 m².

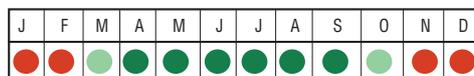
En arrosage au sol : Diluer 100 ml du purin d'orties récemment préparé, dans 1 litre d'eau par mètre linéaire.

CARACTERISTIQUES

Aspect : Poudre.

Teneur en matière sèche sur produit brut : 91,5 % Teneur en matière organique sur produit brut : 75,67 % AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051.

PERIODE D'UTILISATION



● Période optimum ● Période possible ● Période déconseillée

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage. Ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage. Stocker le purin d'ortie, non dilué, dans des bidons plastiques fermés bien hermétiquement, à l'abri de la lumière et à des températures comprises entre +5°C à 25°C.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2643-0216-1647

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société www.pro5.fr

